

MAIRIE DE SEUGY

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

14 avril 2016

L'an deux mil seize, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame EULLER Geneviève, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Geneviève EULLER Maire.

PRESENTS: Mes Geneviève EULLER, Catherine GEHAN, Cynthia COCAUD, Ariane COLLARD, Ana VALIN, Valérie DELPLACE JEOFFROY Mrs Michel CAHOUR, Patrice LECLAIRE, Dominique GEHAN, Jacques ALATI, Vincent PASQUET, Patrick GAUGAIN,

PROCURATION: Gérard COCHET à Geneviève EULLER ;

ABSENT: Alexandre CHIRIAC, Marie-Laure SAVY

SECRETAIRE: Mr CAHOUR

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 08/04/2016

Ouverture de la séance 20 h 00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2016

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR Monsieur Marc Hellen Comptable du Trésor de Luzarches

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion est conforme aux écritures de recettes et de dépenses de l'année 2015,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur Marc Hellen Comptable du Trésor de Luzarches, pour la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité

***DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015,**

***DES RESTES A REALISER 2015.**

***DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

Après présentation par Monsieur LECLAIRE Patrice, Premier Adjoint :

*** du Compte Administratif 2015 de la Commune, dont les résultats sont définis comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	673 279,79 €
RECETTES	899 521,03 €
RESULTAT 2015(excédent)	226 241,24 €
RESULTAT REPORTE (N-1 excédent)	210 237,86 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (excédent)	436 479,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	332 286,75 €
RECETTES	635 687,73 €
RESULTAT 2015(excédent)	303 400,98 €
RESULTAT REPORTE (excédent N-1)	84 159,12 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (excédent)	387 560,10 €

*** des restes à réaliser de l'année 2015 arrêtés comme suit :**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	783 845,74 €
RECETTES	238 692,35 €
RESULTAT DES RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (déficit)	- 545 153,39 €

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les résultats énumérés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, compte tenu des résultats du compte administratif 2015, à savoir :

- de l'excédent de fonctionnement cumulé de 436 479,10 €
- de l'excédent d'investissement cumulé de 387 560,10 €
- du déficit d'investissement des restes à réaliser de - 545 153,39 €

DECIDE à l'unanimité :

- d'affecter en partie, le résultat de fonctionnement de l'année 2015, à l'article 1068 en recette d'investissement pour la somme de 157 593 ,29 €
- de reporter en recette d'investissement, à l'article 001, la somme de 387 560, 10 €
- de reporter en recette de fonctionnement, à l'article 002, la somme de 272 885,81 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE L'ANNEE 2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif de l'exercice 2016 de la Commune qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 136 202, 81 €

Dont dépenses imprévues 00€

RECETTES : 1 136 202, 81 €

dont :

EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 278 885, 81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 123 628, 38 €

dont

DEPENSES DE L'EXERCICE 339 782, 64 €

(Dont dépenses imprévues 165 684, 03 €)

RESTES A REALISER 2015 783 845, 74 €

RECETTES : 1 123 628,38 €

dont :

RECETTES DE L'EXERCICE 40 486, 00 €

EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 387 560, 10 €

RESTES A REALISER 2015 238 692, 35€

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 157 593, 29 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2016 tel que présenté ci-dessus.

SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS DE SEUGY	
- COMITE DES FETES DE SEUGY	2 500 €
- FOYER RURAL SEUGY	2 300 €
- THEATRE DES BEAUX-SONGES	2 000 €
- WESTERN BAND DE SEUGY	2 000 €
- LES BASKETS DE SEUGY	1 000 €
ASSOCIATIONS DE VIARMES	
- AMICALE INCENDIE ET SECOURS SAPEURS POMPIERS DE VIARMES	200 €
- ANCIENS COMBATTANTS VIARMES	150 €
- CLUB TENNIS VIARMES ASNIERES (CTVA)	
- ECOLE DE DANSE PAYS VIARMOIS	30 €
- OLYMPIQUE VIARMES ASNIERES SUR OISE	255 €
ASSOCIATIONS DE LUZARCHES	
- AGE D'OR LUZARCHES	200 €
- CROIX ROUGE LUZARCHES	300 €
ASSOCIATIONS D'ASNIERES SUR OISE	
-SPORTS ET LOISIRS ASNIERES SUR OISE	
ASSOCIATIONS SAINT MARTIN DU TERTRE	
- FNACA ST MARTIN	150 €
ASSOCIATIONS BEAUMONT SUR OISE	
- ASSOCIATION "LE VAL D'HISSERA"	50 €
-CANETON CLUB BEAUMONT	
ASSOCIATIONS DE MONTSOULT	
- AREC	100 €
DIVERS	
- PREVENTION ROUTIERE	150 €
- MILNOVOISE	300 €
-LA LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
-Union Départementale des Associations Familiales	50 €
- dictée médiathèque	200 €
TOTAL	12 035 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Après présentation et le vote du budget primitif 2016, le conseil municipal à l'unanimité, arrête les taux d'imposition de l'année 2016, comme suit :

TAXE D'HABITATION	16,30 %
TAXE FONCIERE	17,98 %
FONCIER NON BATI	105,97 %
COTISATION FONCIERE ENTREPRISES	20,59 %

PRODUIT ATTENDU DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 515 000, 00 €

A l'unanimité le conseil municipal accepte les taux d'impositions inchangés par rapport à l'année 2015

Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la rénovation de zinguerie, bois de charpente et lambris de sortie de toit de la mairie.

Madame le Maire présente au conseil municipal un dossier de demande de subvention pour la rénovation de zinguerie, bois de charpente et lambris de sortie de toit de la mairie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'adopter l'avant projet présenté,
- D'arrêter les modalités,
- De solliciter une demande de subvention comme cité ci-dessus,
- De financer l'opération de la manière suivante :

TOTAL TRAVAUX	22 598 € HT	27 117,60 € TTC
Subvention DETR 40%	9 039,20 €	
Charge de la commune	13 558, 80 €	

Soit un total à la charge de la commune de : **13 558, 80 € euros HT**

Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le remplacement des gouttières de la maison du village et réfection des façades

Madame le Maire présente au conseil municipal un dossier de demande de subvention pour la rénovation du remplacement des gouttières de la maison du village et réfection des façades

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'adopter l'avant-projet présenté,
- D'arrêter les modalités,
- De solliciter une demande de subvention comme cité ci-dessus,
- De financer l'opération de la manière suivante :

TOTAL TRAVAUX	11 236 € HT
Subvention DETR 40%	4506,40 €
Charge de la commune	6 729,60 €

Soit un total à la charge de la commune de : **6 729,60 € euros HT**

Changement de catégorie de l'agent administratif 2° classe en 1° classe, nomination promotion interne

Accepté à l'unanimité

Demande d'exonération de la TEOM du golf du mont Griffon

Comme chaque année, le golf du mont Griffon demande à être exonéré de la taxe de ramassage des ordures ménagères, celui-ci étant effectué directement par une société privée payée directement par le golf.

De plus le golf nous demande une exonération pour cette année et les années suivantes.

Le conseil décide à l'unanimité d'exonérer le golf du mont Griffon de cette taxe pour l'année 2016.

Cette demande devra être renouvelée chaque année

Accepté à l'unanimité

Avenant n°1 du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières sur Oise

Cet avenant a pour objet de substituer le SIECCAO à la commune de Seugy et d'harmoniser sur le périmètre du syndicat les dates de reversement des frais de contrôle et de la part du syndicat.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le maire à signer l'avenant n° 1 du SIECCAO

Lecture des DIA :

Section B n°1412

Section B n° 1094 ; 421 ; 822 ; 1468 ; 1441 ; 1443 ; 1445 ; 1469 ; 1475.

Section B n° 392 ; 393 ; 394 ; 396 ; 455 ; 456 ; 848 ; 849.

Lecture de la lettre de démission d'un conseiller municipal.

Tirage des jurys d'assises année 2017

Tirage de 6 jurys d'assises qui doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile ainsi que celles âgées de moins de 70 ans.

Les numéros suivants ont été tirés au sort : 734 ; 720 ; 747 ; 316 ; 220 ; 608.

Un courrier sera envoyé à chacune des personnes désignées par le sort

QUESTIONS DIVERSES

La commission environnement nous informe que les sentes vont recevoir des noms, ceux-ci seront indiqués sur des panneaux en bois.

Demande de mise en place de panneaux explicatifs devant les éléments du patrimoine (lavoir, chapelle, mairie, etc.)

Clôture conseil à 23 heures

SEUGY, le 14/04/2016